

Politique de la drogue: Droguez-vous...! Mais chez vous!

Dans le cadre du débat sur la ratification du concordat latin sur la culture et le commerce du chanvre (cf. question orale du 23 novembre 2011, débat du 5 septembre 2012), certains, dont le soussigné, s'inquiétaient qu'une autorisation de culture de quatre plants de chanvres (autorisation possible selon ledit concordat) puisse être comprise comme un message visant à la dépénalisation du cannabis et envoyer de ce fait un mauvais message à notre jeunesse.

Il avait été clairement exprimé à la tribune que ce concordat ne concernait pas le cannabis (THC supérieur à 1%), mais uniquement le chanvre légal (plante décorative, production agricole) et qu'il n'y avait aucun changement quant à la dépénalisation ou la pénalisation. La consommation, la culture et la vente du cannabis resteront toujours interdites. Voilà le message qui a été passé.

Cependant, dans un article publié dans la revue no 48 *Dépendances*, du Groupement romand d'études des addictions (GREAA), le chef de la police du Jura demande notamment d'abandonner le modèle de la prohibition et est favorable à une dépénalisation partielle de la production et de la consommation du Cannabis. Selon lui, " il faut reléguer dans la sphère privée sa production et sa consommation à usage personnel. Les personnes concernées - mineurs mis à part - seraient soumises à un régime d'autorisations payantes pour éviter que la marchandise ne soit cultivée pour le trafic..." (24 Heures, édition du 2 février 2013). D'où l'intitulé de la présente question: Droguez-vous...! Mais chez vous! Ces propos ont d'autant plus de poids qu'ils sont tenus par une personnalité qui fait autorité en matière de criminologie et qui est le chef de la police jurassienne.

Au de ce qui précède, il semble pourtant que ce message est contraire aux indications fournies lors du débat sur le concordat précité et la réponse du Gouvernement (cf. ci-dessus) et qui peut semer le trouble dans l'esprit de la population, et plus particulièrement les jeunes, sur le caractère illicite du cannabis. Cette situation peut démontrer également comme une certaine cacophonie dans la communication. En effet, est-ce qu'il serait accepté, par exemple, que le chef du Service des contributions exprime sa désapprobation

vis-à-vis de la politique de baisse fiscale engagée par le canton ou que le chef du Service des communes s'affiche contre le principe des fusions de communes?

Face à ce constat, il est demandé au Gouvernement de répondre aux questions suivantes.

- Est-ce que le Gouvernement soutient une politique de dépénalisation du Cannabis?
- Mettra-t-il tout en œuvre, selon ses moyens, pour lutter contre la vente, la consommation et le trafic de cannabis?
- Peut-il nous informer sur les moyens, les directives et la politique de Ministère public et de la police en matière de lutte contre les stupéfiants?
- Ne pense-t-il pas que la position tenue par le chef de la police peut semer le trouble dans les esprits?
- Toutes autres remarques utiles.

Delémont, le 5 février 2013

Handwritten signatures and text:

Handwritten: Thiele
Handwritten: Gmiller
Handwritten: J. H. (with a large horizontal line through it)
Handwritten: R. (with a large horizontal line through it)
Handwritten: H. (with a large horizontal line through it)
Handwritten: F. (with a large horizontal line through it)
Handwritten: T. (with a large horizontal line through it)
Handwritten: J. (with a large horizontal line through it)
Handwritten: R. (with a large horizontal line through it)
Handwritten: T. (with a large horizontal line through it)

Pour le groupe PDC-JDC
Handwritten: Yves Gigon